



SERVICE Commerce et Artisanat
DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
CHEVALETS et autres STOP TROTTOIRS
ANNEE 2019

NOM de l'ÉTABLISSEMENT :

NOM et PRÉNOM du COMMERCANT :

ADRESSE :

QUALITÉ : PROPRIÉTAIRE – GÉRANT – AUTRES (préciser)
.....

ADRESSE de L'ÉTABLISSEMENT :

N° de TÉLÉPHONE :

N° d'IMMATRICULATION au REGISTRE du COMMERCE :
.....

NOMBRE de CHEVALET par ÉTABLISSEMENT :

Le soussigné déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.

CHEVALET : Conformément à l'article 34 du Règlement Local de la Publicité les dimensions totales d'un chevalet ne doivent pas excéder 1.20m de haut sur 0.80m de large, son nombre est limité à 1 seul par façade commerciale et par côté de rue, il doit être amovible et ne pas entraver la libre circulation des piétons. Enfin le dit dispositif sera mis en place au droit de la façade. Le non respect de l'une de ces dispositions pourra donner lieu à la suppression immédiate du dispositif contrevenant.

FAIT à Bergerac, le

Signature,